

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [karine champagne](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0af5aae39c1cc1a8f434aef4>

Date d'obtention : 2021-04-23 15:48:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord rencontrer l'auteur du signalement et le rassurer- Évaluer le signalement et si c'est pertinent remplir la grille d'évaluation de l'incident pour déterminer, l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue- Vérifier qui est impliqué et valider les informations avec la grille pour chaque personne impliquée, leur demander de rester discret pour respecter la victime.- Si on croit que l'acte est malveillant(selon l'âge, la nature, les intentions), on informe les policiers, on rencontre l'auteur et on saisit le cellulaire sans en voir le contenu- si on croit que c'est impulsif, on rencontre l'instigateur et on remplit avec lui la grille, on sait le cellulaire si on croit qu'il y a des preuves dedans et on appelle les policiers pour la suite. Les parents de tous les jeunes impliqués doivent être avisés du protocole et des conséquences et si nécessaire un signalement à la DPJ peut être fait.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce sont souvent des situations où le jeune est consentant à un certain moment sans en mesurer les conséquences et que même si il y a avait consentement au moment de l'acte impulsif, il peut y avoir un malaise et des conséquences qui s'installent par la suite si les jeunes craignent que leur photos soient distribuées. Ce n'est pas toujours des actes malveillants mais quand c'est le cas, il faut référer aux policiers. Un climat de confiance et de sécurité à l'école peut amener les jeunes à se confier et ainsi permettre le déploiement de la trousse et réduire les conséquences qui s'accumulent quand les photos restent en circulation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec l'instigateur, il est vraiment essentiel de ne pas porter de jugement, être rassurant, appliquer le protocole et si on réalise que c'est malveillant c'est important de ne pas prendre le rôle des policiers et de seulement faire ce qui nous appartient. De plus, il me semble essentiel de bien protéger ceux qui en ont été victimes ou les témoins pour que ces derniers ne soient pas victimes de représailles.